

C.N 3926

-04

Le Président du Comité de coordination de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments au/à la Ministre des affaires étrangères et a l'honneur de communiquer au gouvernement de chaque État membre de l'OMPI ce qui suit.

Le mandat du Directeur général de l'OMPI, M. Francis Gurry, expire le 30 septembre 2020.

Conformément aux dispositions de la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et en vertu des procédures de désignation d'un candidat et de nomination au poste de Directeur général de l'OMPI adoptées par l'Assemblée générale de l'OMPI en septembre 1998, il appartiendra au Comité de coordination de l'OMPI de choisir, lors de sa session extraordinaire qui se tiendra à une date déterminée sur décision du Comité de coordination à sa soixante-seizième session (50^e session ordinaire), une personne qu'il présentera à l'Assemblée générale de l'OMPI en vue de sa nomination au poste de Directeur général. La décision sur cette candidature sera prise par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa prochaine session en 2020, après la présentation de la personne par le Comité de coordination de l'OMPI.

Le gouvernement de chaque État membre de l'OMPI peut, s'il le souhaite, proposer au Comité de coordination de l'OMPI la candidature d'un de ses ressortissants au poste de Directeur général. Chaque proposition devra être accompagnée du curriculum vitae de la personne proposée et être adressée au président du Comité de coordination de l'OMPI, à l'adresse de l'OMPI à Genève, par le/la Ministre des affaires étrangères de l'État membre présentant la proposition. Les propositions devront parvenir à l'OMPI avant le lundi 30 décembre 2019 à 17 heures. *PR*

Le 30 septembre 2019